

---

JUIN 2018

CODE DE  
TRANSPARENCE

# Mansartis Ternativ



## « Déclaration d'engagement

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion du fonds Mansartis Ternativ. Nous sommes impliqués dans l'ISR depuis un an et nous nous félicitons de la mise en place du Code.

C'est notre première adhésion qui couvre la période de juin 2018 à juin 2019. Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible dans le rapport annuel de chacun de nos fonds ISR ouverts au public et sur notre site internet.

## Conformité avec le Code de Transparence

La société de gestion Mansartis s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons.

Le fonds Mansartis Ternativ respecte l'ensemble des recommandations du Code.

Date : le 11 juin 2018 »

## I - DONNÉES GÉNÉRALES

### LA SOCIÉTÉ DE GESTION

#### 1.A - Nom de la société de gestion en charge du fonds auquel s'applique ce code

Mansartis - 8, place Vendôme  
75001 Paris – France  
01 42 96 10 70  
[www.mansartis.com](http://www.mansartis.com)

#### 1.B – Démarche générale de la société de gestion sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Partenaire privilégié depuis plus de 30 ans d'Organisations Sans But Lucratif (OSBL), Mansartis a, très tôt, intégré des critères éthiques à son activité de gestion d'actifs. Depuis sa création, Mansartis a, en effet, choisi d'investir dans des entreprises qui créent de la valeur en étant respectueuses de leur environnement humain et matériel.

Notre démarche éthique est mise en œuvre par une triple approche :

- L'éthique d'objet social : les valeurs issues notamment des secteurs du tabac, des industries de l'armement et des jeux de hasard sont exclues de l'univers Mansartis. Nous exerçons la plus grande vigilance dans des secteurs comme les vins et spiritueux, les jeux vidéo, les médias ou la pharmacie. Nous évitons les entreprises qui développent et fabriquent des produits portant atteinte à la vie ou la dignité humaine.
- L'éthique au sein du processus de gestion : nous investissons en accompagnant dans la durée des entreprises qui créent de la valeur en étant respectueuses de leur environnement humain et matériel.
- L'éthique au sein de l'organisation de la société de gestion : tout est mis en œuvre pour que la gestion soit parfaitement transparente dans ses actes et dans ses coûts. Le respect des intérêts du client est le fondement de notre approche éthique à tous les niveaux de la société.

En mai 2017, Mansartis a lancé le fonds **Mansartis TERNATIV** : fonds actions internationales à thématique environnementale. Ce fonds nous permet d'accompagner les entreprises qui recherchent et proposent des solutions alternatives, de nouveaux modes de gestion et de consommation des ressources naturelles.

En 2018, Mansartis décide de rendre plus lisible sa démarche de gérant éthique et entame un processus d'intégration des critères ESG à l'ensemble de son activité de gestion d'actifs.

Afin de promouvoir cet engagement Mansartis s'est fixé deux objectifs pour 2018 :

1. Devenir signataire des UNPRI (United Nation Principles for Responsible Investment)
2. Obtenir pour le fonds **Mansartis TERNATIV**, le Label Public ISR.

### **1.C – Liste des fonds ISR et les moyens spécifiques de l'activité ISR.**

Tous nos fonds appliquent une démarche éthique (filtres univers Mansartis). A moyen terme, Mansartis souhaite intégrer l'ESG à l'ensemble de son activité de gestion d'actifs, soit :

- ❑ 7 fonds ouverts
- ❑ 13 fonds dédiés
- ❑ la gestion sous mandat en titres vifs.

Au 31 décembre 2017, les encours sous gestion de Mansartis sont de 709 M €.

Ce projet d'intégration ESG a débuté par **Mansartis Ternativ**.

Parce que nous pensons que la prise en compte de critères extra-financiers ne peut pas être une fonction annexe de notre activité de gestion d'actifs, Mansartis a fait le choix d'impliquer l'ensemble de son équipe de gestion à l'ISR.

**L'équipe de gestion** est composée de :

**Jacques TEBEKA**, Directeur de la gestion

**Nourane CHARRAIRE**, Gestion Actions et Diversifiée

**Joachim JAN**, Gestion Actions

**Julie JOURDAN**, Gestion Actions

**Thibaut MUNINI**, Gestion Actions et Diversifiée

**Jean-Bastien GRUMO**, Ingénieur Financier

**Bruno DENJOY**, Responsable Table de Négociation

**Guillaume JALENQUES DE LABEAU**, Président Directeur Général de Mansartis

Mansartis s'est aussi doté de **ressources spécifiques** :

- Une agence de notation de critères extra-financiers et un outil de suivi des controverses : Sustainalytics®



Sustainalytics® est un des leaders mondiaux dans la recherche, l'analyse et l'évaluation des émetteurs des titres financiers en terme d'ESG et de controverses. D'origine néerlandaise, la société Sustainalytics® est devenue, en 25 ans d'existence, un acteur mondial de la finance durable. Aujourd'hui, la société a noué des partenariats stratégiques avec des acteurs importants de la finance comme Morningstar ou Stox.

Les travaux de ses équipes constituées de plus de 200 analystes à travers le monde ont été plusieurs fois récompensés.

- Mansartis a aussi développé des outils propriétaires permettant, d'une part d'appliquer des filtres d'exclusions (sources MSCI/S&P Global via Bloomberg) et, d'autre part, de suivre des ratios de risques financiers et extra-financiers.

### **1.D – Le contenu, la fréquence et les moyens utilisés par la société de gestion pour informer les investisseurs sur les critères ESG pris en compte**

La politique d'investissement responsable de Mansartis est disponible sur notre site internet [www.mansartis.com](http://www.mansartis.com). Elle est mise à jour dès que des changements significatifs sont opérés.

D'autres supports spécifiques présentent, ou présenteront à compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2018, en partie ou intégralement, la politique de gestion ISR de Mansartis :

- Code de transparence AFG/FIR (mis à jour une fois par an)
- Les documents réglementaires des fonds ISR (DICI, Prospectus, Rapport Annuel et Semestriel de gestion)
- Le reporting mensuel du/des fonds ISR

## **LE FONDS OU LES FONDS (GAMME) ISR**

### **1.E – Nom du fonds auquel s'applique ce Code, ainsi que ses principales caractéristiques**

- Nom : **Mansartis Ternativ** (part I et part C)
- Forme juridique : FCP de droit Français
- Date de création : 11 mai 2017
- Devise du fonds : Euro
- Classification AMF : Actions Internationales
- Dépositaire : Caceis Bank
- Code ISIN: FR0013250990 (I), FR0013250982 (C)

### **Approche ISR :**

La gestion de **Mansartis Ternativ** repose sur une triple approche ISR :

- **L'Exclusion** : un certain nombre d'entreprises sont exclues de l'univers investissable en raison de leur domaine d'activité.
- **La Gestion Thématique Environnementale** : les valeurs sont identifiées parce qu'elles appartiennent aux thématiques de développement durable dans lesquelles le fonds investit.
- **La Sélection** « best-in-univers » : l'analyse des valeurs dans lequel le fonds est investi s'appuie sur une analyse financière et extra-financière prenant en compte des critères ESG.

### 1.F – Objectif recherché par la prise en compte des critères ESG pour ce fonds.

L'objectif est d'accompagner les entreprises qui recherchent et proposent des solutions alternatives, de nouveaux modes de gestion et de consommation des ressources naturelles. **Mansartis TERNATIV** investit exclusivement dans les quatre thématiques suivantes :

- Favoriser l'accès à l'eau potable
- Développer les énergies alternatives
- Réduire l'empreinte carbone
- Développer l'économie circulaire

Le fonds **Mansartis TERNATIV** a pour objectif de répondre aux grands enjeux de développement durable définis par l'ONU (ODD – Objectifs de Développement Durable) mais également ceux définis par l'Église Catholique et le Pape François dans l'Encyclique *Laudato Si'*, qui fait référence à notre Maison Commune et à la nécessité qu'il y a de la préserver.

Au-delà de cet objectif direct d'une gestion responsable, nous sommes convaincus que la prise en compte des critères ESG dans notre activité de gestion d'actifs participe, d'une part à la **réduction des risques** et, d'autre part, à la **performance financière**.

## II - MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION ESG DES ÉMETTEURS

### 2.A – Quels sont les principes fondamentaux sur lesquels repose la méthodologie de l'analyse ESG ?

L'Investissement Socialement Responsable de **Mansartis TERNATIV** est un **ISR de conviction**.

La méthodologie d'analyse et de Gestion ESG mise en place par Mansartis et en particulier pour la gestion du fonds **Mansartis Ternativ** repose à la fois sur des filtres d'exclusion et d'inclusion relatifs aux activités des entreprises dans lesquelles nous investissons, et sur l'évaluation et la notation de leurs pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance.

Comme expliqué au point 1. F. le fonds **Mansartis Ternativ** investit dans des entreprises qui, par leur activité, participent à la réalisation des Objectifs de Développement Durable.

## **2.B – Quels sont les moyens internes et externes mis en œuvre pour conduire cette analyse ?**

### **1. MOYENS INTERNES :**

#### **Deux gérants dédiés entourés d'une équipe :**

Le fonds est géré par un binôme de gérants qui s'appuie sur une équipe de gestion composée d'analystes-gérants spécialisés par zone géographique, d'un ingénieur financier, d'un directeur de la gestion et d'un responsable de la table de négociation, l'ensemble étant présidé par le Président Directeur Général de Mansartis.

#### **Des outils propriétaires :**

Les gérants s'appuient sur des outils propriétaires afin d'analyser les valeurs de leur "Shortlist" (cf point III – Processus de gestion). Ils analysent les publications des entreprises ainsi que les rapports extra-financiers lorsqu'ils existent.

#### **Le Comité Ternativ :**

Un comité dédié à l'intégration des critères des thématiques environnementales dans la gestion du fonds **Mansartis Ternativ** se tient une fois par semestre, ou de façon adhoc à la demande de l'un de ses participants. Il réunit les deux gérants de l'équipe de gestion du fonds **Mansartis Ternativ**, le directeur de la gestion et le PDG de Mansartis qui préside le comité.

### **2. MOYENS EXTERNES :**

La gestion ESG de **Mansartis Ternativ** s'appuie sur plusieurs outils externes pour mettre en œuvre notre ISR. Nos filtres d'exclusion et d'inclusion s'appuient à la fois sur la

classification GICS® (Global Industry Classification Standard) établie par MSCI et S&P Global, et sur l'analyse et le suivi des controverses effectués par Sustainalytics®.

L'analyse ESG, quantitative et qualitative, des valeurs dans lesquels nous investissons s'appuie sur l'expertise de l'agence de notation Sustainalytics®. Elle bénéficie de 25 années d'expérience dans la recherche, l'analyse et l'évaluation en termes d'ESG et de controverse des émetteurs de titres. La société comprend plus de 200 analystes à travers le monde. Leurs bureaux à Paris accueillent notamment des conseillers disponibles pour répondre aux questions techniques sur leurs outils ou même à nos interrogations éventuelles sur leur méthodologie.

## **2.C Quels sont les principaux critères d'analyse ESG ?**

La gestion ESG du fonds **Mansartis Ternativ** est mise en œuvre à trois niveaux. A chacun de ces niveaux, des critères ESG sont pris en compte :

### **i. LE FILTRE MANSARTIS**

Il permet de déterminer l'univers d'investissement de l'ensemble de l'activité de gestion d'actifs de Mansartis.

Des critères éthiques, propres à Mansartis, déterminent ce filtre d'exclusion et à ce titre, comme précisé dans le processus de gestion, incluent des dimensions Environnementales, Sociales et de Gouvernance :

**a)** Mansartis applique un principe d'éthique d'objet social qui exclut un certain nombre d'entreprises. Les critères éthiques portent sur les sujets suivants :

- Respect de la vie et de la personne
- Addictions
- Armements

**b)** Exclusion des valeurs en controverse élevée.

### **ii. LA GESTION THÉMATIQUE**

**Mansartis Ternativ** est un fonds actions internationales investissant dans des entreprises présentes dans les quatre thématiques de développement durable suivantes :

- Favoriser l'accès à l'eau potable ;
- Développer les énergies alternatives ;
- Réduire l'empreinte carbone ;
- Développer l'économie circulaire.

Les préoccupations environnementales constituent les principaux critères ESG pris en compte à ce niveau.

### iii. LA NOTATION ESG

Chaque valeur intégrée dans le portefeuille, est évaluée selon des critères ESG en s'appuyant sur l'analyse de Sustainalytics®. Celle-ci est effectuée sur une base de plusieurs centaines de critères définis et pondérés en fonction de l'activité et du secteur de l'entreprise évaluée.

Ces critères sont répartis dans les trois piliers E, S et G, et permettent d'analyser et d'évaluer le traitement par les entreprises :

- Pour le pilier Environnement : les impacts environnementaux des opérations, la chaîne d'approvisionnement (d'un point de vue environnemental), impacts environnementaux des produits et services.
- Pour le pilier Social : le capital humain, la chaîne d'approvisionnement (d'un point de vue social), les clients, l'impact sociétal et sur la communauté.
- Pour le pilier Gouvernance : l'éthique des affaires, la gouvernance, les politiques publiques.

L'équipe de gestion analyse les notations et évaluations ESG de chaque valeur dans lesquelles ils sont investis ou souhaitent investir. Ils analysent ses trois composantes : E (Environnement), S (Social), G (Gouvernance).

Mansartis calcule de façon systématique la note ESG agrégée du portefeuille. Dans ce cadre, les notes ESG prises en compte sont les notes globales calculées par Sustainalytics®. Mansartis s'appuie sur les pondérations sectorielles utilisées par l'agence de notation, dans l'agrégation des trois notes Environnementale, Sociale et de Gouvernance pour le calcul de la note globale du portefeuille.

## 2.D Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG ?

La gestion ESG du fonds **Mansartis TERNATIV** est mise en œuvre sur trois niveaux. A chacun de ses niveaux, des critères ESG sont pris en compte avec des méthodes et moyens spécifiques :

## i. **LE FILTRE MANSARTIS :**

**a)** Mansartis applique un principe d'éthique d'objet social qui exclut un certain nombre d'entreprises.

L'univers Mansartis est validé par **un comité univers** qui se tient une fois tous les 6 mois et qui révisé les problématiques liées à l'exclusion ou à la surveillance des valeurs de l'univers en fonction des critères éthiques et de controverses évoquées au point 2.c. Le filtre éthique d'exclusion mis en place par Mansartis pour l'ensemble de sa gestion d'actifs s'appuie sur la classification GICS® (Global Industry Classification Standard) développée à partir de 1999 par MSCI et S&P Global, qui classe les entreprises cotées en plusieurs sous-industries.

La classification GICS présente l'avantage d'être globale et de servir de référence à de nombreux acteurs des marchés financiers à travers le monde (Gérants, Brokers, Dépositaires, Consultants, recherches, bourses, etc). Elle offre une classification standardisée, appliquée à l'ensemble des entreprises à travers le monde.

**b)** Exclusion des valeurs selon leur niveau de controverse : Mansartis s'appuie sur l'analyse de Sustainalytics® pour évaluer le degré de controverses auxquelles peuvent faire face les émetteurs.

Sustainalytics® effectue une veille continue des controverses à travers le monde. En cas de survenance d'une controverse, ils analysent l'impact sur la société et les parties prenantes, mais aussi les risques potentiels qui peuvent y être attachés. L'objectif étant de pouvoir évaluer un niveau de gravité des controverses et de fournir des anticipations d'évolutions de ces dernières. Sustainalytics® a élaboré une typologie en 10 domaines de controverses distincts. Celles-ci peuvent être relatives à la préservation de l'environnement, aux respects des droits de l'homme, aux impacts de l'activité d'une entreprise sur la communauté, etc. Sustainalytics® évalue les niveaux de controverse sur une échelle de 1 à 5 (5 étant le niveau le plus élevé et « absence de controverse » le niveau le plus faible) pour chacune des 10 thématiques de controverses possibles.

## ii. LA GESTION THÉMATIQUE

La procédure de sélection de la “Shortlist” Ternativ (cf point III – Processus de gestion) s’effectue au travers des quatre piliers thématiques dans lesquelles des facettes sont identifiées. Pour chacune des facettes listées ci-dessous, la présélection des valeurs de l’univers Mansartis s’appuie sur une double analyse : recherche par mot clé et industrie sur FactSet et Bloomberg ainsi qu’une sélection qualitative grâce à des rapports d’experts, comme ceux de l’OCDE, des rapports d’analyses financières, des documents édités par des cabinets de conseil (McKinsey, BCG, etc), des informations extraites de la presse spécialisée, des rencontres avec des sociétés et la veille concurrentielle.

Mansartis recherche des sociétés qui réalisent au moins 50% de leurs ventes sur une ou plusieurs des thématiques/facettes listées ci-dessous. Si le total des ventes est inférieur à 50%, le groupe doit être un des trois leaders mondiaux sur les produits/services identifiés comme faisant partie des quatre thématiques de développement durable.

Les différentes facettes des quatre thématiques d’investissement du fonds Mansartis Ternativ sont listées ci-dessous :

### **a. Favoriser l’accès à l’eau potable**

- Diagnostic et traitement de l’eau
- Distribution
- Recyclage
- Équipements

### **b. Développer les énergies renouvelables**

- Éolien
- Solaire
- Biofuels
- Energie hydraulique

### **c. Réduire l’empreinte carbone**

- Conception et construction de bâtiments moins énergivores
- Conception et développement de transports moins énergivores

### **d. Développer l’économie circulaire**

- ❑ L'agriculture durable
- ❑ Le recyclage des déchets
- ❑ L'économie de partage

### iii. LA NOTATION ESG

La méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG s'appuie sur l'expertise de Sustainalytics®. Les procédures d'analyse ESG effectuées par Sustainalytics® sont transparentes. Elles s'appuient sur un ensemble d'indicateurs permettant de matérialiser l'analyse et de créer des groupes de comparables. L'analyse ESG de Sustainalytics® évalue la façon dont les entreprises s'emparent, proactivement, des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'objectif est de fournir une évaluation de la capacité des entreprises à prendre en compte ces critères en s'appuyant notamment :

- L'existence d'un encadrement des pratiques de RSE par les émetteurs (politiques, personnels dédiés, programmes, etc) ;
- La transparence des émetteurs et leur « proactivité » à communiquer et calculer des éléments permettant de mesurer leur degré de prise en compte des enjeux ESG dans leurs opérations ;
- La performance Environnementale, Sociale et de Gouvernance des entreprises en s'appuyant sur des éléments quantitatifs et des études qualitatives ;
- Le degré et la thématique de la (des) controverse(s) à laquelle (auxquelles) une entreprise peut être confrontée.

Cette évaluation complète se concrétise par une notation sur une échelle de 0 à 100, pour chacun des piliers ESG de l'analyse (E, S et G). Une note globale par entreprise est ensuite calculée en appliquant des pondérations spécifiques aux trois piliers de l'analyse en fonction du secteur de l'entreprise (à ce jour, Sustainalytics® a défini 42 secteurs différents).

Selon l'entreprise analysée, Sustainalytics® peut conduire 2 type d'analyses ESG différentes. Il s'agit soit d'une analyse dite « Comprehensive » soit d'une analyse dite « Core ». Cette dernière est principalement appliquée à des entreprises de moyennes et petites capitalisations et s'appuie sur un nombre plus limité d'indicateurs.

Dans tous les cas, le cumul des valeurs non notées ne pourra pas excéder 10% de l'actif net du portefeuille (hors liquidité).

## **2.E A quelle fréquence l'évaluation ESG est-elle révisée ?**

La gestion ESG du fonds **Mansartis Ternativ** est mise en œuvre à 3 niveaux et mise à jour à des fréquences spécifiques.

### **i. LE FILTRE MANSARTIS :**

Comme évoqué au point 2.D, L'analyse de l'Univers Mansartis et du filtre Mansartis a lieu une fois tous les 6 mois à l'occasion du **Comité Univers Mansartis**.

Par ailleurs, la classification GICS® sur laquelle s'appuie le filtre est mise à jour systématiquement par MSCI et S&P Global, au moins une fois par an, afin de refléter au mieux les changements globaux.

### **ii. LA GESTION THÉMATIQUE :**

Le Comité "Shortlist" Ternativ, semestriel, ou adhoc à la demande d'un de ses membres, débat de l'ensemble des questions pouvant participer à l'amélioration du processus de gestion ESG du fonds.

### **iii. LA NOTATION ESG.**

L'analyse ESG de Sustainalytics®, telle que détaillée dans le point 2.D, est mise à jour au moins une fois tous les 2 ans. Toutefois, la note ESG globale d'une valeur, dans la mesure où elle intègre en partie l'évaluation sur les controverses, peut-être amenée à changer à tout moment.

Mansartis tient compte de ces révisions de manière continue en ce qui concerne la notation globale du portefeuille (voir point III-Processus de gestion ci-dessous), et notamment via son outil de suivi des risques (Les notes ESG suivies y sont mises à jour au moins une fois par mois).

De manière plus spécifique les notations ESG et les controverses des valeurs sont analysées dans le cadre du Comité "Shortlist" Ternativ au moins une fois tous les six mois (voir ci-dessous).

### III – PROCESSUS DE GESTION

#### 3.A Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la définition de l'univers d'investissement éligible ?

##### Détermination d'un univers d'investissement : LE FILTRE MANSARTIS

La détermination de l'univers d'investissement a pour objectif d'intégrer des règles extra-financières applicables à tout l'univers et de réduire le nombre de valeurs suivies par l'équipe de gestion.

A partir d'un univers de plus de 30 000 sociétés cotées aux Etats-Unis, en Europe, au Japon et en Asie, nous appliquons trois filtres successifs : un filtre de liquidité, un filtre de couverture, et un filtre éthique. Ces filtres permettent de réduire l'univers à environ 3500 titres.

- **Filtre de liquidité :**

- Flottant supérieur à 1Md €

*Nota Bene : 80% au moins de l'actif net du fonds Ternativ sera investi dans des actions ayant une capitalisation supérieure à 2 Mds € (cf prospectus)*

- **Filtre de couverture :**

- Les valeurs présentes dans l'univers sont au moins couvertes par deux brokers, et ce pour garantir au gérant, l'accès à une information indépendante diversifiée (Source Bloomberg).

- **Filtre éthique et de controverses :**

**a)** Mansartis applique un principe d'éthique d'objet social qui exclut un certain nombre d'entreprises. Les critères éthiques sont les suivants :

- Respect de la vie (exemple : recherche sur les cellules souches embryonnaires...)
- Addictions (exemple : tabac, jeux...)
- Armement (exemple : arme biologique, chimique, ...)
- Respect de la personne (exemple : pornographie, violence...)
- Charbon

Cela se traduit par :

1. L'exclusion des valeurs appartenant aux sous-industries suivantes de l'univers (selon la classification GICS®) :

- Tabac
- Casinos et salles de jeux
- Charbon

2. La mise sous vigilance et la nécessité d'être soumises à validation par le comité Univers Mansartis des valeurs appartenant aux sous-industries GICS® suivantes :

- Distillateurs et négociants (Addictions)
- Hôtels, lieux de villégiatureurs (Addictions)
- Câble et satellite (Respect de la personne)
- Radiotélévision (Respect de la personne)
- Aérospatiale et défense (Armement)
- Conglomérats industriels (Armement)
- Biotechnologie (Respect de la vie)
- Produits pharmaceutiques (Respect de la vie)
- Logiciels de divertissement (Addictions)

Par ailleurs, Mansartis applique aussi une vigilance renforcée vis-à-vis des valeurs appartenant aux sous-industries GICS® suivantes :

- Banques aux activités diversifiées
- Service bancaire d'investissement

Mansartis considère d'une part que certaines entreprises appartenant à ces sous-industries peuvent pratiquer des activités dérogeant à ses valeurs éthiques (prêts à la consommation par exemple), et d'autre part, que ces sous-industries sont, plus que les autres, soumises à des risques de controverses importants.

**Il est important de préciser que la mise sous vigilance est appliquée aux valeurs dans lesquelles les gérants sont susceptibles d'investir. Il ne s'agit pas d'un filtre quantitatif systématique appliqué à l'ensemble de l'univers, mais d'une vigilance apportée aux valeurs appartenant aux sous-industries**

**GICS® sus-citées et pour lesquelles le ou les gérants ont porté une attention particulière.**

**C'est le comité Univers de Mansartis qui étudie et valide les entrées et sorties de titres sensibles de l'Univers Mansartis.**

**b)** Les sociétés ayant, quelle que soit leur activité, une note de controverse Sustainalytics® de niveau 5 sont exclues de l'univers Mansartis.

Un système d'alerte est programmé avec Sustainalytics® afin d'informer, en temps réel, l'équipe de gestion d'une dégradation à 5 d'une note de controverse d'une société. Dans ce cas, la société est exclue de l'univers Mansartis et, le cas échéant, soldée des portefeuilles selon les règles énoncées dans la partie ii. c) ci-dessous.

### **3.B Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille**

#### **i. LA GESTION THÉMATIQUE : DÉTERMINATION DE LA "SHORTLIST" DE MANSARTIS TERNATIV - DES ENTREPRISES ENGAGÉES DANS DES THÉMATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'objectif du fonds TERNATIV est d'investir dans des sociétés qui inscrivent leur activité opérationnelle dans les quatre thématiques suivantes :

- Favoriser l'accès à l'eau potable
- Développer les énergies alternatives
- Réduire l'empreinte carbone
- Développer l'économie circulaire

Toutes les sociétés de la "Shortlist" TERNATIV doivent également répondre aux caractéristiques suivantes :

- Ne pas exploiter des énergies fossiles ou nucléaire
- Réaliser au moins 50% de leurs ventes ou être parmi les trois leaders mondiaux sur les produits/services identifiés comme faisant partie des 4 thématiques / facettes listées au point 2.b

La procédure de sélection de la "Shortlist" Ternativ s'effectue au travers de quatre piliers thématiques qui se déclinent en facette. L'identification des valeurs au sein de l'univers Mansartis s'appuie sur la double analyse détaillée au point 2.D. ii.

Ce processus de détermination de la "Shortlist" est mis en œuvre au jour le jour par le binôme de gérants du fonds et est suivi et validé par le Comité "Shortlist" Ternativ.

### **Le Comité "Shortlist" Ternativ**

Le Comité "Shortlist" Ternativ a pour objet d'acter les entrées et sorties de valeurs dans la "Shortlist", ainsi que de discuter de l'identification des facettes par thématique. Le Comité "Shortlist" Ternativ, présidé par le Président Directeur Général de Mansartis se tient deux fois par an et de manière adhoc si besoin.

Il acte :

- L'entrée de nouvelles valeurs qui font l'objet d'une présentation en comité.

Il valide :

- La détermination de nouvelles facettes au sein des thématiques.

Il surveille :

- L'évolution des notations ESG des valeurs de la "Shortlist".
- Le niveau de controverses des valeurs de la "Shortlist".
  - Toutes les valeurs ayant une ou des notes maximales de controverse dégradées au niveau 4 font l'objet d'une identification et sont débattues.
  - Les valeurs dont la note maximale de controverse s'est améliorée en sortant du niveau 4 sont analysées.

Les valeurs sont catégorisées et identifiées par pilier thématique et facette.

## **ii. SÉLECTION**

Les valeurs du portefeuille de **Mansartis Ternativ** sont ensuite sélectionnées après un double processus d'analyse :

**a)** l'analyse financière :

- Quantitative d'une part : Les valeurs de la "Shortlist" Ternativ sont passées au crible de notre processus propriétaire « Croissance & Qualité ». Elles font ainsi l'objet d'un scoring financier.
- Qualitative d'autre part :
  - ❑ Identification des moteurs structurels de croissance
  - ❑ Compréhension de l'environnement compétitif et réglementaire
  - ❑ Analyse des avantages compétitifs
  - ❑ Identification des catalyseurs et des risques

## b) l'analyse extra-financière

Les valeurs qui font l'objet d'une réflexion poussée pour entrer en portefeuille sont analysées sur des critères extra-financiers.

Pour cela les gérants de **Mansartis Ternativ** s'appuient sur :

- Les données et la recherche publiées par l'agence de notation Sustainalytic®, et notamment le rapport de recherche détaillé qui contient des éléments quantitatifs et une analyse qualitative
- Le rapport RSE/ESG de la société s'il existe, ou toute information publiée par l'entreprise qui permettrait de mieux appréhender les opportunités et risques extra-financiers qui peuvent être attachés à une valeur

Cette double analyse se matérialise à travers l'édition d'une fiche valeur qui intègre des caractéristiques financières de la société (éléments du compte de résultats, bilan, valorisation, concurrents...) et extra-financières (note ESG et principaux points clés de l'analyse ESG).

Elle permet de sélectionner les 30 à 50 valeurs qui constituent le portefeuille Ternativ.

**Dans tous les cas, l'entrée de nouvelles valeurs dans le portefeuille et le choix de leurs pondérations ne devra pas avoir pour conséquence une note moyenne ESG du portefeuille pondéré du poids, inférieure à la note moyenne équipondérée ESG de l'univers investissable de Mansartis.**

## iii. GESTION DU PORTEFEUILLE

**a) Les caractéristiques du portefeuille**

Au quotidien, le portefeuille de Ternativ répond aux caractéristiques suivantes :

- ❑ Entre 30 et 50 lignes d'investissement
- ❑ Un poids maximum par valeur de 5%
- ❑ 80% de l'actif aura une capitalisation supérieure à 2Mds€
- ❑ Les 10 premières lignes ne constituent pas plus de 40% du portefeuille
- ❑ La note moyenne ESG pondérée du portefeuille est supérieure à la note ESG moyenne de l'univers investissable Mansartis

L'ensemble de ces éléments est suivi au quotidien par les gérants et par la fonction de contrôle des risques de la société.

**b) La construction du portefeuille**

- ❑ Le fonds n'ayant aucune contrainte géographique, les gérants s'attacheront à identifier les valeurs les plus attractives au sein du couple note croissance & qualité / note ESG.

**c) Le suivi du portefeuille**

Dans la gestion quotidienne du fonds, les gérants s'emploient à :

- ❑ Suivre au quotidien les variations des titres détenus ainsi que les nouvelles concernant les sociétés détenues dans le portefeuille.
- ❑ Revoir les business case des valeurs détenues en amont des publications trimestrielles de résultats (analyse financière & extra-financière).
- ❑ Analyser les résultats trimestriels.
- ❑ Suivre l'évolution et la couverture des indicateurs d'impacts sélectionnés pour le fonds **Mansartis Ternativ** et l'univers d'investissement :
  - Signataires du pacte Mondial de l'ONU (le pourcentage de sociétés signataires) – source Sustainalytics®
  - Taux d'indépendance du Conseil (pourcentage de directeurs indépendants au Conseil d'administration) – source Bloomberg ;
  - Politique sur la liberté d'association (Pourcentage de sociétés ayant une politique sur la liberté d'association) – source Sustainalytics®

- Politique environnementale (pourcentage de sociétés ayant une politique environnementale) – source Sustainalytics®
- Si le niveau d’alerte de controverse de la valeur atteint 4, la valeur est mise sous surveillance, et doit faire l’objet d’un débat en comité "Shortlist" Ternativ. Si le Comité décide qu’elle n’est plus investissable, la valeur doit être soldée dans un délai de dix jours ouvrés\*.
- Si elle atteint le niveau 5, la valeur sera sortie du portefeuille dans un délai visé de 10 jours ouvrés\*.

\*Dans tous les cas la liquidation d’une valeur en portefeuille pour des raisons de note de controverse se fera dans l’intérêt des porteurs.

### 3.C Existe-t-il une politique d’engagement ESG spécifique à ce fonds ?

Mansartis a défini une politique d’engagement spécifique au fonds. Elle se matérialise à travers 2 canaux d’échanges avec les entreprises : le dialogue et le vote.

#### POLITIQUE DE DIALOGUE

Dans son dialogue avec les entreprises, Mansartis cherche à promouvoir l’amélioration des pratiques extra-financières.

Avec cet objectif Mansartis a mis en place 3 pratiques :

1. Participer à des actions et promotions collectives des meilleures pratiques extra-financières. A ce titre, Mansartis s’engage à devenir signataire des PRI avant la fin de l’année 2018. Mansartis est, d’ores et déjà, membre de l’AFG qui, en partenariat avec le FIR, cherche à promouvoir les bonnes pratiques RSE auprès des entreprises.
2. Inciter les entreprises dans lesquelles le fonds **Mansartis Ternativ** est investi à améliorer leur politique et pratique RSE en engageant un dialogue direct avec elles. Cette volonté de dialogue autour des enjeux ESG passe par l’envoi systématique, une fois par an, d’un formulaire à l’ensemble des sociétés en portefeuille. Ce formulaire leur demande de répondre à des questions d’ordre général sur leur prise en compte des critères ESG dans leurs activités.

Mansartis est conscient que compte tenu de la taille des actifs concernés peu de sociétés se sentiront obligées de fournir une réponse. Mais nous sommes

convaincus que c'est par la multiplication de ce type de démarche, que les investisseurs réussiront à terme, à améliorer les pratiques RSE des entreprises.

3. Mansartis est un gérant de convictions qui rencontre, discute, et parfois challenge les managements des entreprises dans lesquels nous investissons ou pensons investir. Dans le cas spécifique de **Mansartis Tervativ**, l'équipe de gestion, à l'occasion de rendez-vous avec le management, évoque avec eux les enjeux de la Responsabilité Sociale des Entreprises. Ils les encouragent notamment, mais pas exclusivement à :
- Mettre en place un département RSE lorsque ce dernier n'existe pas encore,
  - Mettre en place une politique environnementale
  - A publier des données relatives à la prise en compte de critères ESG dans leur activité.
  - etc.

#### **POLITIQUE DE VOTE :**

Mansartis exerce les droits de vote qui sont attachés aux titres détenus par les fonds communs de placement dont nous assurons la gestion.

Toutefois, compte tenu des difficultés administratives et des coûts (déplacements à l'étranger, informations, organisations, contrôles, etc.), nous ne votons pas pour l'instant pour les sociétés ayant leur siège social à l'étranger.

Dans le cadre de sa politique de vote, Mansartis suit les recommandations de l'AFG et, dans le cadre plus précis des votes attachés aux titres détenus en portefeuille par **Mansartis Tervativ**, intègre des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

- Environnement : le fonds s'attache à ce que les résolutions soient traitées de façon à réduire les impacts négatifs sur l'environnement ;
- Social : Mansartis prend en compte les intérêts de toutes les parties prenantes, en s'assurant que les résolutions respectent les principes de dignité et d'équité ;

- Gouvernance : Mansartis vote notamment contre toutes les résolutions qui sont contraires à l'égalité entre actionnaires, qui favorisent les cumuls excessifs de postes d'administrateurs et un nombre élevé d'administrateurs non libres d'intérêts.

**3.D Existe-t-il une politique de vote spécifique à ce fonds intégrant des critères ESG ?**

Oui, la société a mis en place une politique de vote spécifique à la gestion de **Mansartis Ternativ** décrite ci-dessus.

**3.E Le fonds pratique-t-il le prêt/emprunt de titres ?**

Non

**3.F Le fonds utilise-t-il des instruments dérivés ?**

Le fonds pourra avoir recours aux instruments de change à terme et cela uniquement dans un objectif de couverture du risque de change. Ces instruments seront négociés sur un marché de gré à gré. Le ratio de couverture peut représenter jusqu'à 100% de l'exposition en devise du fonds. Le recours aux instruments dérivés ne modifie pas le processus de sélection de titres qui s'appuie notamment sur l'analyse ESG des valeurs. Ainsi leur utilisation ne saurait dénaturer le profil ESG du portefeuille.

**3.G Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes non-cotées à forte utilité sociétale ?**

Non

**IV – Contrôle et Reporting ESG**

**4.A Procédure de contrôle internes et/ou externes permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG définies dans la partie 3 du code ?**

Le Contrôle de la gestion ISR de **Mansartis Ternativ** est effectué en Interne par le Responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI).

Sa mission vise à vérifier la bonne application des procédures de gestion ISR mise en place pour la gestion de **Mansartis Ternativ**, mais aussi au global, pour l'ensemble de la gestion d'actif de Mansartis.

Le contrôle interne s'assure donc de la bonne application du processus de gestion ESG du fonds et de la politique d'engagement.

## **PROCESSUS DE GESTION ESG**

### **a) Le filtre Mansartis.**

La bonne application de ce filtre (pour rappel : filtre de liquidité, filtre de couverture, filtre éthique) est assurée grâce au progiciel de passation des ordres utilisé par Mansartis (Portia) : aucun collaborateur de Mansartis ne peut passer un ordre sur une valeur ne faisant pas partie de l'univers Mansartis qui, pour rappel, est sur la supervision du Comité Univers mentionné au point 3 A. i. et 2.B.

Le RCCI s'assure une fois par an que :

- Le blocage de la passation d'ordre sur des valeurs interdites est bien opérationnel. Pour cela, il effectue, une fois par an, un test sur une valeur interdite sélectionnée au hasard.
- Le Comité Univers Mansartis, chargé d'entériner les entrées et sorties de l'univers investissable, a bien eu lieu. Il s'appuie pour cela sur les supports de présentation et le PV de comité rédigé à l'occasion et archivé sur les serveurs de la société.

### **b) La gestion thématique.**

La gestion thématique du fonds **Mansartis Ternativ** est essentiellement mise en œuvre à travers les travaux du Comité "Shortlist" Ternativ. Le RCCI vérifiera que ce comité s'est en effet tenu tous les semestres et que les discussions qui y ont eu lieu ont bien eu trait à ses prérogatives telles que définies dans le processus de gestion ci-dessus (partie III). Il s'appuie pour cela sur les supports de présentation et sur le PV du comité rédigé à l'occasion et archivé sur les serveurs de la société.

### **c) La notation ESG.**

Le contrôle du RCCI vérifie que :

- L'analyse quantitative et qualitative ESG des valeurs en portefeuille a bien eu lieu. Il s'appuie pour cela sur la Fiche Valeur, incluant en partie ces éléments, qui est archivée en pdf à chaque entrée d'un titre en portefeuille. Le contrôle se fait par échantillonnage.
- Le respect des bornes quantitatives ESG mis en place dans le processus de gestion est bien assuré. Pour cela il vérifie que ces bornes sont bien prises en compte dans le fichier de suivi du portefeuille et que les procédures applicables en cas d'alertes ont bien été respectées, à savoir une note moyenne ESG du portefeuille pondérée de ses actifs, supérieure à la note moyenne ESG de l'univers d'investissement Mansartis.

## **POLITIQUE D'ENGAGEMENT**

Le RCCI s'assure que la politique d'engagement relative à la gestion de [Mansartis TERNATIV](#) définie au point 3.A. iii est respectée :

### **a) Dialogue avec les entreprises :**

Le contrôle porte premièrement sur le fait que l'envoi annuel, aux entreprises en portefeuille, du formulaire de questions relatives à la prise en compte des critères ESG a bien été envoyé. Le RCCI est en copie de cet envoi. Il contrôle également que les réponses éventuellement reçues en retour ont bien été archivées.

### **b) Politique de vote.**

Le contrôle de la politique de vote fait l'objet d'un contrôle à part entière, portant sur la politique de vote de la société au global.

---

Le RCCI contrôle également que tous les éléments diffusés et qui sont relatifs à la démarche ESG de Mansartis, sont conformes à notre politique et notamment à ce code de transparence. Ce contrôle s'insère dans le contrôle des procédures « Informations Gestion Collective » et « Informations Gestion Sous Mandat »

Le contrôle de la démarche ESG de Mansartis fait l'objet d'une fiche de contrôle qui synthétise les principaux enjeux, constats, et pistes d'amélioration relevées lors du contrôle.

Le contrôle de la démarche ESG de Mansartis est inséré dans le plan de contrôle de la société sous la responsabilité du RCCI.

#### **4.B Supports Médias permettant de communiquer sur le gestion ISR du ou des fonds ?**

Comme cela a été décrit au point 1.D, Mansartis utilisera l'ensemble des supports de communication à sa disposition pour informer les porteurs de part du fonds **Mansartis Ternativ** de la gestion ISR du fonds.

La politique d'investissement responsable de Mansartis est disponible sur notre site internet [www.mansartis.com](http://www.mansartis.com). Elle est mise à jour dès que des changements significatifs sont opérés.

D'autres supports spécifiques présentent, ou présenteront à compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2018, en partie ou intégralement, la politique de gestion ISR de Mansartis :

- Ce Code de transparence (publié sur notre site internet)
- Les documents réglementaires des fonds ISR (DICI, Prospectus, Rapport Annuel et Semestriel de gestion)
- Le reporting mensuel du/des fonds ISR

En outre, Mansartis, ambitionnant de devenir un acteur de référence de l'investissement responsable dans les années à venir, nous aurons à cœur de prendre la parole sur les principaux sujets de l'ISR.

---